

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 11895
Numéro SIREN : 343 036 026
Nom ou dénomination : L.M. DECOR

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2018 sous le numéro de dépôt 5518

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

① **BILAN - ACTIF**

5518 DGFIP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : SAS LM DECOR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 57/5 Rue Marcel Dassault		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 4 3 0 3 6 0 2 6 0 0 0 2 3		Néant ☐ *						
		Exercice N. clos le, 30092017						
		N-1 30092016						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial (1)	AF	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2)	Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	14 901	AC	1 938	12 963	13 261
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 367	AS	2 520	847	1 344
		Autres immobilisations corporelles	AT	218 939	AU	105 105	113 834	127 523
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	13 385	BI		13 385	18 385
TOTAL (II)		BJ	250 592	BK	109 563	141 029	160 512	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 725 067	BY		1 725 067	2 158 053
		Autres créances (3)	BZ	313 084	CA		313 084	429 924
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	409 399	CG		409 399	115 050	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 644	CI		1 644	10 605	
	TOTAL (III)	CJ	2 449 194	CK		2 449 194	2 713 633	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	2 699 786	IA	109 563	2 590 223	2 874 145	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2017

Désignation de l'entreprise SAS LM DECOR			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 150 000.....)		DA	150 000	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	15 000	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	2 395	2 395
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)		DG	402 969	402 969
	Report à nouveau		DH	517 421	530 432
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	69 213	56 989
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	1 156 998	1 157 784
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	40 650	47 625
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR	40 650	47 625
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	106 344	192 293
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)		DV	20 508	70 377
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	864 182	1 042 430
	Dettes fiscales et sociales		DY	305 769	184 920
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	20 833	24 508
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	74 940	154 207
TOTAL (IV)		EC	1 392 575	1 668 735	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	2 590 223	2 874 145	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 368 832	1 563 092
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	700	1 083	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS LM DECOR						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
				Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	19 455	FB		FC	19 455	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF	616	
		FG	4 851 766	FH		FI	4 851 766	
		FJ	4 871 221	FK		FL	5 121 502	
	Chiffres d'affaires nets*						5 122 118	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	89 915	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 355	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 964 491	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	465	
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	1 143 592	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 132 990	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	25 526	
	Salaires et traitements *					FY	330 103	
	Charges sociales (10)					FZ	194 728	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	19 836
							GB	
							GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD	40 650
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	178
	Autres charges (12)					GF	4 887 602	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	76 889	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GH	311	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GI	4 380	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN		
	Différences positives de change					GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP		
	Total des produits financiers (V)					GQ		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GR	3 861	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS		
	Différences négatives de change					GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	3 861	
Total des charges financières (VI)						GV	(3 861)	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	73 340	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)							83 183	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2017

Désignation de l'entreprise SAS LM DECOR				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	21 417	667		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	21 417	667		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	851	1 046		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	294	8 229		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 145	9 275		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	20 272	(8 609)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	24 398	17 586		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 986 219	5 263 694		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 917 006	5 206 705		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	69 213	56 989		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	9 748	43 260	
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	278	175	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD				
	(9)	Dont transferts de charges			A1	42 290	35 453	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
CESSION IMMO							21 417	
VNC IMMO CEDEE						294		
PENALITES ET AMENDES						851		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
					Charges antérieures		Produits antérieurs	

5 IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2017

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS LM DECOR										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
								3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	14 901	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	3 367	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	154 386	KW		KX	4 389
		Matériel de transport *				KY	660	KZ		LA	1 258
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	58 953	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	232 267	LO		LP	5 646	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	18 385	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	18 385	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	250 652	ØH		ØJ	5 646	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	14 901	MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	3 367	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	158 774	MO		
		Matériel de transport	IV		MP	706	MQ	1 211	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	58 953	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	706	NH	237 207	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	5 000	2F	13 385	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	5 000	NK	13 385	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	5 706	ØL	250 592	ØM		

Exercice N clos le : 3 0 0 9 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS LM DECOR

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	4	5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LM DECOR										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM	1 640	PN	298	PO		PQ	1 938	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	2 023	QA	497	QB		QC	2 520	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	41 306	QE	8 529	QF		QG	49 835	
	Matériel de transport		QH	659	QI	712	QJ	412	QK	960	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	44 510	QM	9 800	QN		QO	54 310	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	90 139	QV	19 836	QW	412	QX	109 563	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	90 139	ØP	19 836	ØQ	412	ØR	109 563	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS LM DECOR						Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	47 625	4F	40 650	4G	47 625	4H	40 650
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	47 625	TV	40 650	TW	47 625	TX	40 650
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	47 625	UB	40 650	UC	47 625	UD	40 650
Dont dotations et reprises				UE	40 650	UF	47 625		
				UG		UH			
				UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

Désignation de l'entreprise : SAS LM DECOR										Néant ☐			
CADRE A			ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	13 385	UV		UW	13 385				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	1 725 067		1 725 067						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1									
	Personnel et comptes rattachés			UY	400		400						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	1 045		1 045						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	10 670		10 670						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	189 503		189 503						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP	15 509		15 509						
	Groupe et associés (2)			VC	79 049		79 049						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	16 908		16 908						
	Charges constatées d'avance			VS	1 644		1 644						
	TOTAUX			VT	2 053 180	VU	2 039 795	VV	13 385				
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE										
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	700		700							
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	105 644		81 900		23 743					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	55		55							
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	864 182		864 182							
Personnel et comptes rattachés			8C	20 739		20 739							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	44 871		44 871							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	232 950		232 950							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 208		7 208							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	20 453		20 453							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	20 833		20 833							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2										
Produits constatés d'avance			8L	74 940		74 940							
TOTAUX			VY	1 392 575	VZ	1 368 832		23 743					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL							
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK					85 567			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.													

LM DECOR
S.A.S. au capital de 150.000 €
Siège social : 57/59 rue Marcel Dassault 93140 BONDY
343 036 026 RCS BOBIGNY

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 31 MARS 2018**

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 69.213 €, de la manière suivante :

- En totalité au report à nouveau.

Il est rappelé en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Dividende versé
31/03/2014	NEANT
30/09/2015	70.000 €
30/09/2016	70.000 €

**EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE REPRESENTANT DU PRÉSIDENT**



LM DECOR
S.A.S. au capital de 150.000 €
Siège social : 57/59 rue Marcel Dassault 93140 BONDY
343 036 026 RCS BOBIGNY

RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LES COMPTES CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1°) *RESULTAT D'EXPLOITATION :*

L'exercice clos le 30 septembre 2017 nous a permis de réaliser un chiffre d'affaires de 4.871.221 € contre 5.122.118 € pour l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation de l'exercice écoulé est de 4.964.491 €, celui des charges est de 4.887.602 €, d'où il ressort un résultat d'exploitation positif de 76.889 €.

2°) *RESULTAT FINANCIER :*

Nous enregistrons un résultat financier négatif de 3.861 € composé uniquement de charges.

3°) *RESULTAT COURANT :*

Le résultat courant avant impôts ressort à 73.340 €.

4°) *RESULTAT EXCEPTIONNEL :*

Nous enregistrons un résultat exceptionnel de 20.272 € composé de 21.417 € de produits et de 1.145 € de charges.



5°) *RESULTAT DE L'EXERCICE :*

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 69.213 € contre un résultat de 56.989 € pour l'exercice précédent.

6°) *LES PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE SONT LES SUIVANTS :*

Le chiffre d'affaires est relativement stable d'un exercice à l'autre, et le résultat net est meilleur que celui de l'exercice précédent.

II - **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Pas d'évènement particulier.

III - **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Le chiffre d'affaires est stable.

IV - **RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT - INVESTISSEMENTS**

Pas de dépenses particulières.

V - **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Néant

VI - **RESULTATS - AFFECTATION**

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 69.213 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- En totalité au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la somme distribuée à titre de dividendes, pour les trois derniers exercices, a été la suivante :

Exercice	Dividende versé
31/03/2014	NEANT
30/09/2015	70.000 €
30/09/2016	70.000 €



VII - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al 1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et de nos créances clients, par date d'échéance :

Factures fournisseurs reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice

	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs de 31 à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs de 61 à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs + de 90 jours
30/09/2016	397 869	381 667	0	5.850
30/09/2017	307 445	41 094	237 643	

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice

	Solde des créances clients à 30 jours	Solde des créances clients de 31 à 60 jours	Solde des créances clients à plus de 60 jours	Solde des créances clients Échues*
30/09/2016	431 854	513 188	750 504	
30/09/2017	368 297	471 684	619 760	

VIII - CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES

Nous vous indiquons par ailleurs que les dépenses et charges non déductibles fiscalement au sens de l'article 39-4 du CGI engagées au cours de l'exercice écoulé se sont élevées à 11.143 €.

IX - MANDATS

Aucun mandat n'arrive à expiration.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.



Nous vous invitons à adopter les résolutions soumises à votre vote.

**LE REPRESENTANT
DU PRESIDENT**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke ending in a small 'S'.

CMES AUDIT&CONSEILS

**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite
Au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et Région Ile de France et
À la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles**

LM DECOR

SAS au capital de 150 000 euros

Rapport
du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes Annuels

Exercice clos
le 30 septembre 2017

Siège social :
57/59 rue Marcel Dassault
93140 BONDY

CMES AUDIT&CONSEILS

**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite
Au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et Région Ile de France et
À la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles**

SAS LM DECOR RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 septembre 2017

A l'Associé Unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LM DECOR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CMES AUDIT&CONSEILS

**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite
Au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et Région Ile de France et
À la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles**

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La correcte séparation des exercices au niveau du chiffre d'affaires de votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Président.

CMES AUDIT&CONSEILS

**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite
Au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et Région Ile de France et
À la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles**

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

CMES AUDIT&CONSEILS

**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite
Au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et Région Ile de France et
À la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cergy, le 12 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes

CMES AUDIT ET CONSEILS



Christophe MARAFON

Commissaire aux Comptes